Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260507-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 4 mai 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote du CFU du budget annexe Assainissement (point 2026.05.10), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Victor CORREIA (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Céline THEUREAU)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.05.07 - FINANCES – Création d'un arrêt de car avenue du Chêne Joli – Demande de subvention auprès de la Région

Rapporteur : Estelle DOMINAULT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de création d'un arrêt de car avenue du Chêne Joli exprimée par les familles des quartiers situés au nord de la voie ferrée, suite à la suppression de l'arrêt « Gare » ;
Vu le dispositif de subventionnement de la Région Bretagne dans le cadre d'aménagements d'arrêts de car du réseau BreizhGo ;
Considérant que la Ville de Noyal-sur-Vilaine a pour objectif de garantir un niveau de service de transport scolaire adapté aux besoins des habitants et d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des déplacements ;
Considérant que cette opération peut bénéficier d'une subvention de la Région à hauteur de 70% du montant HT ;
Considérant que cet aménagement doit être réalisé courant juin pour pourvoir être effectif à la rentrée scolaire de septembre 2026, sur préconisation de la Région ;
Considérant que le financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260507-DE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de création de l'arrêt de car avenue du Chêne Joli	5 320,95 €	Subvention Région 70%	3 724,67 €
		Autofinancement	1 596,28 €
TOTAL HT	**5 320,95 €**	**TOTAL HT**	**5 320,95 €**

La Commune a sollicité le Conseil Régional de Bretagne pour bénéficier d'un co-financement dans la mesure où cet arrêt est desservi par la ligne régulière T03 « Noyal Stade – Centre scolaire Châteaugiron » du réseau BreizhGo.

Les travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : pour les 2 arrêts aller / retour, mise en place signalisation (panneau avec nom arrêt), marquage au sol des emplacements d'arrêt de car sur la voirie et pour le sens aller, reprise de la bordure de voirie, création d'un espace d'attente avec abri bus.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'opération de création d'un arrêt de car avenue du Chêne Joli comme indiqué ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Bretagne suivant les éléments exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT